

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 décembre 2013
Séance tenue le 16 décembre 2013

Résolution: CM13 1107

Déclaration relative à la réforme de Postes Canada

Attendu que Postes Canada a récemment annoncé officiellement la réforme de ses services;

Attendu que cette réforme implique une augmentation des coûts des envois postaux et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte à porte;

Attendu que ce service postal sera remplacé par des boîtes postales communautaires;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude face aux conséquences que cette réforme aura, entre autres, sur la population vieillissante et les ménages qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

Attendu que près de 300 000 personnes, soit 16 % de la population de Montréal sont des aînés, que près de 50 000 personnes, soit 8 % de la population, sont des personnes à mobilité réduite et que ceux-ci seront directement affectés par cette réforme de ce service essentiel;

Attendu qu'il existe près d'un million de portes dans l'agglomération de Montréal comprenant les résidences privées et les entreprises;

Attendu que plusieurs arrondissements montréalais sont densément peuplés et que l'implantation de boîtes postales communautaires se ferait dans un cadre bâti permettant difficilement cette implantation sur le domaine public;

Attendu que la présence de ce nouveau mobilier urbain aura un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffitis et les travaux publics en général;

Attendu que les boîtes communes devront être accessibles 24 heures sur 24 et poseront des enjeux de sécurité;

Attendu que toute intervention sur le domaine public est de juridiction municipale et qu'il appartient à la Ville de Montréal d'autoriser toute implantation de mobilier et toute occupation de domaine public;

Attendu que l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile n'a fait l'objet d'aucune consultation avec la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

de demander à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées par la réforme des services postaux.

Un débat s'engage.

À 15 h 48, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

15.02
/cb

Denis CODERRE

Colette FRASER

Maire

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 19 décembre 2013